Mediapest

LE JOURNAL DES FORÇATS DE LA PUBLICITE - mars 2010 -

Fédération syndicale des activités Postales et de Télécommunications
25 rue des Envierges 75020 Paris **Tel : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34**

STRESS au travail :

Carton rouge pour Mediapost !

■ Pour SUD, le stress ou le mal-être au travail est une composante de la souffrance au travail ou plus précisément une étape dans un processus de dégradation de santé au travail ■ Cette situation traduit un dysfonctionnement dans l'organisation réelle du travail ■ Non résolues, les difficultés débouchent sur une dégradation souvent grave de la santé des salariés concernés ■ SUD attend un véritable engagement de Mediapost dans les négociations qui débutent.

■ La souffrance au travail : le mal des entreprises

Précarité de l'emploi, non reconnaissance et non paiement du temps de travail réalisé, pression managériale, objectifs et charge de travail démesurés... fragilisent les travailleurs. Les personnels n'arrivent plus à faire correctement leur travail.
Trop souvent des drames humains sont à déplorer comme on a pu le voir à Peugeot SA , Renault ou à France télécom, privatisé en 1996, avec plus de 30 suicides ces derniers mois. Encore, dernièrement, un agent du pôle emploi s'est donné la mort sur son lieu de travail.
Chaque fois, la souffrance au travail est le motif invoqué. On ne peut plus aux jours d'aujourd'hui faire comme si ces faits n'existaient pas.

■ Des négociations en cours à Mediapost

Pour SUD, c'est l'organisation du travail qui est le point de départ. Faire un état des lieux, mettre en place un comité de pilotage, des formations contre le stress, des suivis... ne règleront rien si dans les plans d'action, Mediapost refuse de remettre réellement en cause les méthodes de gestion et de management et de s'interroger les organisations de travail. Nous ne pourrons pas sérieusement avancer dans les négociations en cours avec la direction si elle continue à mépriser le travail de chacun-e. Combien de salarié-es sont en dépression suite à la non reconnaissance du travail ? Combien de licenciements suite à un "pétage de plomb" devant une hiérarchie qui reste complètement sourde à leurs requêtes des salarié-es ?

■ Les mesures revendiquées par SUD

SUD estime qu'aujourd'hui tous les syndicats, tous les acteurs sociaux ainsi que la Direction de Mediapost sont au courant de cette souffrance au travail. Mediapost est maintenant de par la loi, obligé de gérer la prévention des risques. La direction a ouvert un chantier de négociations sur le stress au travail avec les organisations syndicales. La prochaine rencontre est prévue pour le 24 mars 2010. SUD y interviendra fortement sur l'organisation et les conditions de travail, sur la reconnaissance du travail, sur l'implication des délégués du personnel et CHS-CT dans le suivi du dossier STRESS, sur la critique du management par le harcèlement ou les sanctions disciplinaires etc...
N'hésitez pas à contacter nos délégué-es.

Ensemble on peut se faire entendre !

Petit travail tranquille de la distribution ?

Distributeurs, employés à la mécanisation, magasiniers, contrôleurs, chefs d'équipes, RPF, commerciaux, etc… ; vous êtes tous exposés à de lourdes contraintes journalières dans le cadre de votre activité. Qu'elles soient physiques ou psychologiques, vous les subissez quotidiennement.

Or, Médiapost a l'obligation de tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité physique de ses salariés ; c'est une obligation de moyens mais aussi et surtout de résultat (article L 4121-1 du Code du Travail).

Qui parmi vous distributeurs et employés à la mécanisation n'a jamais souffert de douleurs dans les mains, les bras, les épaules, de mal de dos, de tendinites et autres inflammations ?

Ces pathologies pernicieuses, communément appelées TMS «troubles musculo-squelettiques», sont le lot quotidien des distributeurs. Celles des membres supérieurs représentent la première cause de maladie professionnelle reconnue en France et connaissent une croissance annuelle d'environ 20% depuis 10 ans. Les personnes concernées par ces affections ressentent des douleurs qui peuvent devenir de plus en plus gênantes et provoquer des incapacités de travail. Pour d'autres catégories de salariés cela va être une surcharge de travail et des objectifs irréalisables qui vont être imposés, toujours plus avec souvent peu voir rien en retour. Cela va amener à des pétages de plombs pour certains, à un état dépressif pour d'autres. « La peur de perdre son emploi » est devenu un des outils de management privilégié de nos dirigeants. Ils n'hésitent pas à le brandir à la moindre insoumission rencontrée, générant stress peur et angoisse auprès de leurs salariés.
En surchargeant toujours plus et en imposant des cadences et des objectifs trop souvent irréalisables, en utilisant les pressions et les menaces plutôt que l'écoute et le dialogue, notre direction fait tout le contraire de ce qu'elle devrait faire pour respecter son obligation de résultat et ce au détriment de la santé de ses salariés.

L'impression qui se dégage de cette politique «toujours plus» c'est que notre direction n'a pour seules motivations que la rentabilité et le profit et que peu lui importe les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
La formation «gestes et postures» dispensée à grand renfort de publicité par notre direction est notoirement insuffisante.

La première question sous-jacente à se poser aujourd'hui est la suivante :

Est-il humainement acceptable que l'on fasse subir à un salarié le même traitement qu'à un kleenex, le jeter sans regret ni remord quand il ne nous est plus utile, après l'avoir utilisé au maximum ?

Je vous laisse méditer sur la réponse que chacun d'entre vous peut apporter à cette question humainement essentielle.

Sommes nous dans une ère où l'on doit « exécuter » les VICTIMES d'un système de « rentabilité maximum » dont le seul crime est d'avoir toujours servi et subi, au détriment de leur santé ?

Pour plus d'information

Fédération SUD PTT :
01 44 62 12 03

Région IDF :
Miloud Mekid :
06 67 91 29 20

Région Mediterrannée :
Edith Joly
06 26 79 90 03

Région Sud-Ouest :
Jean-Pierre Charrondière :
06 15 77 04 40

Région Ouest :
Jacqueline Saillant :
06 24 23 47 49

Région Nord-Est:
Evelyne Boulanger :
06 59 18 57 82

Région Bourgogne-Rhône- Alpes :
Christian Huguenot :
06 87 96 20 24

Délégué syndical central :
Dominique Majorel
06 61 76 40 96

Les Accords, comme la Convention Collective et nos "Médiapest" se trouvent sur notre site internet :
www.sudptt.org
activités postales
distribution directe